

Décisions du directoire de FEVRIER 2021

Directoire du 4 février 2021 :

Décision n° 2021-003

Réattribution temporaire de zone de stockage de conteneurs vides de SAMR à SOMACOM.

Décision n° 2021-005

Attribution d'une remise commerciale à SOMACOM sur la facturation des surfaces de terre-pleins banalisés pour l'entreposage de conteneurs vides sur la période de août à décembre 2020.

Décision n° 2021-006

Attribution d'une AOT en faveur de la société GEOTRANS pour une surface de 114,49 m² de bureau situé aux Entrepôts Frigorifiques au Port Ouest.

Décision n° 2021-007

Attribution d'une AOT en faveur de l'EURL LOURME pour une surface de 502 m² de magasin 23 et de 906 m² de terre-plein revêtu au Port Ouest.

Décision n° 2021-008

Attribution d'une AOT en faveur de la société SAPMER SA pour une surface de 584 m² de magasin 11 au Port Ouest.

Décision n° 2021-009

Attribution d'une AOT en faveur de la société CAP BOURBON pour une surface de 1019 m² de terre-plein revêtu au Port Ouest.

Décision n° 2021-010

Attribution d'une AOT en faveur de la société SAPMER pour une surface de 903 m² de magasin 23 et de 675 m² de terre-plein revêtu au Port Ouest.

Décision n° 2021-011

Attribution d'une AOT en faveur de la Direction Régionale des Douanes pour une surface de 1071 m² de magasin 150 au Port Est.

Directoire du 12 février 2021 :

Décision n° 2021-012

Attribution d'une AOT en faveur de la société SGS REUNION pour une surface de 230 m² de terre-plein revêtu en zone 17 au Port Est.

Décision n° 2021-013

Attribution d'une AOT en faveur de la société SGS REUNION pour une surface de 253 m² de terre-plein revêtu en zone 15 au Port Est.

Décision n° 2021-014

Attribution d'une AOT en faveur de la société RUNDOCKS pour une surface de 420 m² de magasin 150.05 et de 630 m² de terre-plein attenant au Port Est.

Décision n° 2021-015

Attribution d'une AOT en faveur de la société ENDEL pour des surfaces de 802 m² de magasin 11 et de 376 m² de terre-plein revêtu attenant au Port Ouest.

Décision n° 2021-016

Attribution d'une AOT en faveur de la société LA COR pour l'occupation d'une surface de terre-plein revêtu en zones 4, 10 et 14 au Port Est.

Décision n° 2021-017

Cotisations année 2021 en lien avec l'ambition de Port Responsable du projet stratégique.

Décision n° 2021-018

Autres cotisations année 2021.

Décision n° 2021-019

Cotisations année 2021 en lien avec l'ambition de Port Rayonnant du projet stratégique.

Décision n° 2021-020

Non-attribution d'AOT à la société NEX N LOGISTIQUES suite à l'avis de publicité 2020-31.

Décision n° 2021-021

Non-attribution d'AOT à la société LA COR suite à l'avis de publicité 2020-31.

Directoire du 18 février 2021 :

Décision n° 2021-022

Conditions générales de vente du GPMDLR – Modification des modalités de paiement.

Décision n° 2021-023

Projet de terminal biomasse – Acquisition de pièces de rechange pour la LHM 400.

Décision n° 2021-024

Régularisation de la redevance concernant l'occupation par la société RUNDOCKS de 831 m² de magasin 150 et de 300 m² de terre-plein attenant au Port Est.

Décision n° 2021-025

Attribution d'une surface supplémentaire de 359 m² de terre-plein 150.01 en faveur de la Direction Régionale des Douanes au Port Est.

Décision n° 2021-026

Convention de partenariat entre Le Grand Port Maritime de La Réunion et la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

Décision n° 2021-027

Parrainage des émissions « Les Nouveaux Défis 2021 » - 23^{ème} saison, par le Grand Port Maritime de La Réunion.

Directoire du 26 février 2021 :

Décision n° 2021-028

Attribution d'une AOT en faveur de la SA SAPMER pour une surface de 783 m² de magasin 11 au Port Ouest.

Décision n° 2021-029

Etablissement d'un avenant de prolongation en faveur du groupement MT3 pour les zones 5, 6, 7 bis et 7 ter au Port Est.

Décision n° 2021-030

Etablissement d'un avenant de prolongation de l'AOT 2020/20 en faveur de La COR concernant 1345 m² en zone 5 bis aux quais 20-21 au Port Est.

Décision n° 2021-031

Convention pour des prestations de services pour le déchargement, le stockage et les livraisons de bitume au Terminal Bitumier – Avenant n° 02.

Décision n° 2021-032

En faveur de société PECHE AVENIR :

- Mise en place d'un échéancier sur cinq mois
- Effacement des intérêts moratoires,
- Mise en température ambiante de la chambre froide n° 92 (Entrepôts Frigorifiques)
- Application du tarif magasin (AOT 2019-40 /CF 92 / Entrepôts Frigorifiques)

Décision n° 2021-033

Demande de recours gracieux concernant la redevance domaniale du magasin D2 au Port Ouest par la MAIRIE DU PORT.

Décision n° 2021-034

Attribution de surfaces de terre-plein supplémentaires en faveur de la société ALBIOMA BOIS ROUGE au Port Est.